



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de schéma de cohérence territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Par arrêté n° 2023-05-1 du 05 mai 2023, le Président du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Le SCOT, document d'urbanisme et de planification, fixe les objectifs et orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire notamment en matière de développement urbain, de déplacements, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2040.

Les principales caractéristiques nécessitant l'évolution du SCOT approuvé le 22 décembre 2011, sont :

- Une extension du périmètre et une recomposition des territoires du SCOT ;
- renforcer la dimension de « SCOT intégrateur »
- approfondir certains sujets stratégiques apparus depuis l'approbation (aménagement commercial, foncier d'activités, adaptation au changement climatique et à la transition énergétique)
- les évolutions du cadre juridique ;
- les enseignements de la mise en application du SCOT en vigueur.

La durée prévue de l'enquête publique est de **35 jours du 30 mai 2023 au 03 juillet 2023**.

Le dossier de projet de révision du SCOT et les pièces qui l'accompagnent, le rapport sur les incidences environnementales, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, l'avis de la CDPENAF et les avis des personnes publiques associées seront disponibles, d'une part en format numérique sur le site internet suivant : <https://www.paysdesaverne.fr> et sur un poste informatique au siège administratif du PETR du Saverne Plaine et Plateau situé au 10 rue du Zornhoff 67700 Saverne et aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h) et d'autre part, au format papier au siège administratif du PETR précité et dans les mairies des communes suivantes et aux horaires habituels d'ouverture indiqués :

- **Saverne au 78, Grand-rue 67703 Saverne** : Le lundi et le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h / Le mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 18h/ Le jeudi de 8h30 à 12h/ Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h30
- **Dettwiller au 23, rue de la Gare 67490 Dettwiller** : Le lundi de 9h à 12h et de 16h à 18h / Le mardi de 9h à 12h et de 16h à 18h / Le mercredi de 8h à 12h et de 16h à 18h / Le vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h
- **Bouxwiller au 1 place du Château 67330 Bouxwiller** : Le lundi, le mercredi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h / Le mardi de 15h à 18h/Le vendredi de 14h à 17h
- **La Petite Pierre au 22 Rue Principale 67290 La Petite Pierre** : Le lundi, le jeudi et le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h/ Le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h/ Le 4ème samedi de chaque mois de 10h à 12h

- **Sarre-Union au 34, Grand'rue 67260 Sarre Union** : Le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h /Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
- **Drulingen au 12, rue du Général Leclerc 67320** : Le lundi de 10h à 12h et de 14h à 16h / Le mardi de 14h à 17h30 / Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h / Le jeudi de 14h à 17h30 / Le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h
- Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Madame Danièle DIETRICH, Clerc d'avocat retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique par M. le Président du tribunal administratif.

Le commissaire enquêteur recevra dans les locaux du PETR et dans les mairies des communes citées à l'article 6 aux jours et horaires suivants :

- Mardi 30 mai 2023 de 09h à 12h au PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau à Saverne
- Mardi 30 mai 2023 de 15h à 18h à Dettwiller
- Samedi 3 juin 2023 de 9h à 12 h La Petite-Pierre
- Samedi 10 juin 2023 de 9h à 12h à Saverne
- Jeudi 15 juin 2023 de 8h30 à 11h30 à Sarre-Union
- Jeudi 15 juin 2023 de 14h30 à 17h30 à Drulingen
- Vendredi 23 juin 2023 de 14h à 17h à Bouxwiller
- Mardi 27 juin 2023 de 16h à 19h à La Petite Pierre
- Lundi 3 juillet 2023 de 14h30 à 17h30 à Saverne

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra émettre ses observations : sur les registres d'enquête disponibles au siège du PETR et dans les mairies des communes citées ; par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-enquetepublique@paysdesaverne.fr ; par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau 10 rue du Zornhoff 67700 Saverne. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site suivant : <http://www.paysdesaverne.fr>

Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de M. le Président du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, ou de Mme la Directrice adjointe du Pays de Saverne Plaine et Plateau, aux coordonnées suivantes : 03 88 71 25 51 / celine.fourile@paysdesaverne.fr.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours (sous réserve de prolongation) pour transmettre au président du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, sur le site internet du PETR; sur support papier, au siège du PETR et aux mairies des communes où s'est déroulée l'enquête publique et à la Préfecture du Bas-Rhin;

A l'issue de l'enquête publique, le Comité Syndical du PETR délibérera pour approuver la révision du SCOT.